



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
MAIRIE DE MAREST - SUR - MATZ

ARRÊTÉ 08/2021

**Restriction de circulation rue de Thourotte**

le 19 avril 2021

Le Maire de MAREST-SUR-MATZ,

- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
- Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative entre la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212.1 et suivants ;
- **Vu les travaux de voirie rue de Thourotte ;**
- Considérant qu'il est nécessaire, tant pour la sécurité des usagers que des personnes intervenant sur le chantier, de mettre en place des restrictions particulières de circulation sur cette voie ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** Pendant l'exécution des travaux ci-dessus visés qui auront lieu le 19 avril 2021 entre 8h et 18h la circulation sera interdite rue de Thourotte et une déviation sera mise en place.

**ARTICLE 2 :** La signalisation appropriée et réglementaire sera mise en place par l'entreprise PIVETTA chargée de la réalisation des travaux.

**ARTICLE 3 :** Ampliation du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la Mairie :

- A l'entreprise PIVETTA
- Chacun, en ce qui le concerne, sera chargé de son exécution

Fait à Marest-sur-Matz le 16/04/2021

